

## 6158 – Proposition 65

### Objectif

La proposition 65 de la Californie a été introduite comme nouveau groupe de substances propres dans l'IMDS le 11 février 2019.

La Proposition 65 de Californie, ou "Proposition 65" en abrégé - son nom officiel est le Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act - est une loi promulguée dans l'État de Californie en 1986 pour promouvoir l'eau potable. Ce règlement oblige l'État à publier une liste de produits chimiques connus pour provoquer des cancers, des difformités ou d'autres dommages liés à la capacité de reproduction. Le règlement exige que les entreprises informent les citoyens californiens des quantités importantes de produits chimiques contenues dans leurs produits. La loi énumère plus de 800 produits chimiques avec des substances telles que le cadmium, le DEHP, l'éthylbenzène, et aussi de nombreux médicaments comme l'aspirine. En termes de contenu, la liste de la proposition 65 présente un certain chevauchement avec la liste candidate de REACH.

### Contenu

- Contexte, situation juridique et échange d'informations
  - Origine, contexte et objectifs
  - Base juridique de la proposition 65
  - Obligation d'informer selon la Proposition 65
  - Obligations en matière d'étiquetage/avertissements
- Substances concernées
  - La liste de la proposition 65 de l'OEHHA
  - Limites d'exposition actuelles (niveaux de sécurité)
  - Inclusion des substances concernées dans la GADSL/IMDS
- Rôles et responsabilités
  - Zones opérationnelles concernées
  - Chevauchements avec EU REACH/ELV
  - Surveillance du marché en Californie et affaires/jugements judiciaires
- Évaluation des risques et de l'exposition
  - Inventaire des informations internes de l'entreprise
  - Mesures visant à minimiser les risques de responsabilité

### Méthode didactique

Présentation avec discussion et solutions pratiques

### Participants

Développeurs, responsables de l'environnement, personnel chargé de la gestion de la qualité et des achats, spécialistes de l'IMDS, experts en emballage (concepteurs), responsables des entrepôts et de la logistique

### Exigences

Connaissance de base des matériaux

### Durée

10h00 – 12h00

**Max. Nombre de participants : 14**

### Attestation de participation

Oui

### Matériels de séminaire

Vous recevrez une copie personnelle de la présentation en classe.

### Séminaire public

Les prix et dates actuels sont disponibles sur notre site web [www.imds-professional.com](http://www.imds-professional.com)

### Séminaire exclusif

Vous pouvez également réserver ce séminaire en exclusivité, auquel cas nous facturons un tarif journalier.

Votre avantage : vous déterminez le lieu, la date et le nombre de participants. Si vous le souhaitez, nous pouvons prendre en charge l'ensemble de l'organisation.

Demandez votre offre personnelle :

Tel +49 6083 91 30 30

Fax +49 6083 91 30 930

[info@imds-professional](mailto:info@imds-professional)